




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14330-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.198

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de services de télécommunications arrive à échéance le 28 février 2011.

Il convient de le relancer.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 20 septembre 2010.

Les prestations feront l'objet d'un marché à prix unitaires, à bons de commande et réparties en 8 lots :

		Mini K€ HT	Maxi K€ HT
1	Raccordements des Pabx principaux sur le réseau opérateur Communications sortantes SDA Communications sortantes toutes destinations Services complémentaires à valeurs ajoutées	50	200
2	Raccordement des sites indépendants sur le réseau opérateur Communications entrantes Communications sortantes vers les numéros spéciaux Services complémentaires à valeurs ajoutées	40	160
3	Acheminement des communications sortantes des sites indépendants vers les zones locales, nationales, internationales et fixes vers mobile	20	80
4	Liaisons spécialisées point à point, téléphoniques et alarmes et DATA	15	60

5	Raccordement et abonnement dédiés destinés au réseau Internet de la Ville d'Aix-en-Provence	25	100
6	Accès Internet via liens ADSL	30	120
7	Abonnement, communication de téléphonie mobile GSM Services complémentaires et opérationnels	35	140
8	Interconnexion des sites pour la transmission de données et téléphonie sur IP	25	100

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an du 01/03/2011 au 29/02/2012.
Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 28 février 2015.

Les candidats peuvent proposer des variantes respectant les exigences minimales visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

Aucune option n'est prévue.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/51CG a été adressé le 20 septembre 2010 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 22 septembre 2010
- B.O.A.M.P..... paru le 22 septembre 2010
- La Provence..... paru le 22 septembre 2010
- Les Nouvelles Publications..... paru le 24 septembre 2010

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 8 novembre 2010 à 12h.
A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 5 plis dématérialisés.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

POUR LES LOTS 1 ET 8 :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1-Valeur technique	55
2-Coût des services	30
3-Qualités fonctionnelles	15

POUR LES LOTS 2 à 7 :

<i>Libellé</i>	<i>%</i>
1- Coût des services	60
2- Valeur technique	25
3-Qualités fonctionnelles	15

Au cours de la séance du 20 janvier 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- Pour le Lot n°1 : La société COMPLETEL pour un montant de détail quantitatif estimatif de 59 240,68 € HT
- Pour le Lot n°2 : La société ORANGE pour un montant de détail quantitatif estimatif de 71 567,62 € HT
- Pour le Lot n°3 : La société COMPLETEL pour un montant de détail quantitatif estimatif de 4 639,00 € HT
- Pour le Lot n°4 : La société ORANGE pour un montant de détail quantitatif estimatif de 18 427,20 € HT
- Pour le Lot n°5 : La société COMPLETEL pour un montant de détail quantitatif estimatif de 29 556,00 € HT (option 3 retenue).
- Pour le Lot n°6 : La société ORANGE pour un montant de détail quantitatif estimatif de 27 457,08 € HT
- Pour le Lot n°7 : La société ORANGE pour un montant de détail quantitatif estimatif de 16 704,96 € HT
- Pour le Lot n°8 : La société ORANGE pour un montant de détail quantitatif estimatif de 42 900,00 € HT (option 3 retenue).

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif aux services de télécommunications avec :

- Pour le Lot n°1 : pour un montant minimum de 50 000 € HT et maximum de 200 000 € HT.
- Pour le Lot n°2 : pour un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 160 000 € HT.
- Pour le Lot n°3 : pour un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 80 000 € HT.
- Pour le Lot n°4 : pour un montant minimum de 15 000 € HT et maximum de 60 000 € HT.
- Pour le Lot n°5 : pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT.
- Pour le Lot n°6 : pour un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT.
- Pour le Lot n°7 : pour un montant minimum de 35 000 € HT et maximum de 140 000 € HT.
- Pour le Lot n°8 : pour un montant minimum de 25 000 € HT et maximum de 100 000 € HT.

2011.198 - MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - SIGNATURE DU MARCHÉ

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**